



**PRÉFET  
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Dossier de presse

**Conférence de presse  
Vendredi 2 avril 2021**



## PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### CONFÉRENCE DE PRESSE vendredi 2 avril 2021

#### Situation sanitaire

- En Saône-et-Loire, le taux de positivité s'établit à 7% pour la période du 23 au 29 mars 2021.
- Pour la même période, le taux d'incidence atteint 232/100 000 habitants et 145/100 000 habitants pour les personnes âgées de plus de 65 ans.
- Au 29 mars 2021, selon l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté, 277 personnes atteintes du virus Covid-19 sont hospitalisées dans les hôpitaux et cliniques de Saône-et-Loire. 19 patients sont en soins critiques. Depuis le début de l'épidémie, 979 personnes sont décédées en milieu hospitalier des suites de la Covid-19 en Saône-et-Loire.

#### La vaccination

Au 31 mars 2021 en Saône-et-Loire, **88 697 personnes (16,2 % du département)** étaient vaccinées dont :

- 7 716 résidents ou patients d'EHPAD et d'Unité de soin longue durée (USLD). 5021 secondes doses ont été injectées ; 98% des résidents ont reçu une première injection et 64% leur seconde dose ;
- 33 291 professionnels de santé, patients en cabinet ou chez leur médecin traitant et autres. Pour les deux centres hospitaliers (Mâcon et Chalon-sur-Saône), plus de 75% des personnels soignants ont été vaccinés ;
- 47 690 personnes âgées de plus de 70 ans, atteints de pathologies graves ou publics prioritaires dans les dix centres de vaccination ouverts ce jour.

En moyenne près de 1900 personnes sont vaccinées chaque jour en centre de vaccination municipal.

Calendrier national de vaccination :

- 15 avril : vaccination des 60-69 ans
- 15 mai : vaccination des 50-59 ans
- 15 juin : vaccination des moins de 50 ans



Afin de permettre aux personnes âgées peu mobiles qui se trouvent dans des résidences (autonomie et petites unités de vie), un dispositif de vaccination de proximité a été déployé au 1er mars par l'État et le Département de Saône-et-Loire.

A ce jour, il a permis de vacciner 385 personnes dans l'arrondissement d'Autun, 182 personnes dans l'arrondissement de Charolles, 120 personnes dans l'arrondissement de Louhans et 318 dans l'arrondissement de Mâcon (soit 1 005 vaccinations). L'expérimentation se poursuit cette semaine avec l'arrondissement de Chalon-sur-Saône depuis le 29 mars dernier (400 vaccinations prévues).

Pour le mois d'avril, 16 200 créneaux de rendez-vous pour des premières injections ont pu être ouverts à la réservation.

Pour prendre rendez-vous en Saône-et-Loire :

- la plateforme d'appels au numéro 0806 030 149. Elle est ouverte de 9h à 17h30 du lundi au vendredi (sous réserve de plages de rendez-vous disponibles).
- le site Internet Doctolib : <https://www.doctolib.fr/vaccination-covid-19>.

Huit nouveaux centres de vaccination vont ouvrir en Saône-et-Loire au plus tard le 12 avril à Cluny, Chagny, La Clayette, Pierre-de-Bresse, Gergy, Gueugnon Epinac et Bourbon-Lancy. Leur capacité de vaccination est estimée à 2800 rendez-vous par semaine soit 12 800 rendez-vous par mois.

Les réservations sont déjà ouvertes pour ces nouveaux centres dans Doctolib.

## Mesures de restrictions en France à compter du 3 avril



Les restrictions actuellement en vigueur dans 19 départements sont étendues à tout le territoire métropolitain, dès le samedi 3 avril, 19h, et pour une durée de 4 semaines, soit :

- pas de déplacement en journée au-delà de 10 km sauf motif impérieux ou professionnel (sur présentation de l'attestation) après la fin du week-end de Pâques ;
- le couvre-feu reste en vigueur à 19h sur tout le territoire métropolitain.

■ Concernant le couvre-feu, il s'applique à l'ensemble du territoire national entre 19h le soir et 6h du matin avec une obligation de présenter une attestation dérogatoire au couvre-feu lors des déplacements. Autrement dit :

- les sorties et déplacements sans attestations dérogatoires sont interdits de 19h00 à 06h00, sous peine d'une amende de 135 € et jusqu'à 3750 € en cas de récidive ;
- les établissements autorisés à ouvrir ne pourront plus accueillir de public après 19h00.

■ Concernant les déplacements :

- aucun déplacement inter-régionaux n'est autorisé après le lundi 5 avril, sauf motif impérieux, incluant les motifs familiaux pour, par exemple, accompagner un enfant chez un parent ;  
- possibilité de retour en France pour les Français de l'étranger, ainsi que trajets des travailleurs transfrontaliers.

■ Télétravail systématique.

■ Commerces fermés selon la liste déjà définie : [https://www.gouvernement.fr/mesures-renforcees-la-liste-des-commerces-autorises-a-ouvrir?fbclid=IwAR3Ic5RC1dvn2Lyf38ljDH4fKgXtuh\\_ssfpAiZh4MZtVuTORre-WuS1ZDKl](https://www.gouvernement.fr/mesures-renforcees-la-liste-des-commerces-autorises-a-ouvrir?fbclid=IwAR3Ic5RC1dvn2Lyf38ljDH4fKgXtuh_ssfpAiZh4MZtVuTORre-WuS1ZDKl)

## Adaptation du calendrier scolaire

Les écoles, collèges et lycées seront fermés à compter du 5 avril.

Les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire pourront être accueillis. Ces enfants seront encadrés par des enseignants présents dans les écoles et établissements et des tests RT-PCR par prélèvement salivaire pourront y être réalisés. Une continuité pédagogique sera mise en œuvre dans chaque école et établissement, formalisée dans des plans de continuité pédagogique établis dès la rentrée de septembre 2020 par les équipes enseignantes et sur des ressources nationales (CNED, réseau Canopé, Lumni...).

**COVID-19**

## ENSEIGNEMENT À DISTANCE ET ADAPTATION DU CALENDRIER SCOLAIRE

- 5**  
AVRIL **Semaine de cours en distanciel pour les écoles, collèges et lycées**
- 12**  
AVRIL **Deux semaines de vacances scolaires pour toutes les zones**
- 26**  
AVRIL **• Retour en classe pour les maternelles et primaires  
• Semaine de cours en distanciel pour les collèges et lycées**
- 3**  
MAI **Retour en classe pour les collèges et lycées,  
le cas échéant avec des jauges adaptées**



# SUIVEZ L'ACTUALITÉ DE L'ÉTAT EN SAÔNE-ET-LOIRE

## Facebook & Twitter



L'État  
de Saône-et-Loire  
sur FACEBOOK  
**@Prefet71**



L'État  
de Saône-et-Loire  
sur TWITTER  
**@Prefet71**

[www.saone-et-loire.gouv.fr](http://www.saone-et-loire.gouv.fr)